

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Communiqué de presse

18 juin 2020

La Région organise avec la CCI de Bourgogne-Franche-Comté la distribution de masques aux TPE du territoire

Afin d'accompagner la reprise d'activité, la Région organise, avec la Chambre régionale de commerce et d'industrie et les CCI départementales, la distribution de 200 000 masques lavables* aux TPE et aux commerçants de Bourgogne-Franche-Comté.

La Région a contractualisé avec la Chambre de commerce et d'industrie de Bourgogne-Franche-Comté pour créer un réseau de distribution de masques sur le territoire régional et favoriser l'approvisionnement des TPE et des commerçants au plus près de chez eux.

Des masques achetés par la Région, et subventionnés à hauteur de 1 € par l'Etat, sont ainsi vendus au tarif préférentiel de 1,43 € aux entreprises du territoire.

La Chambre régionale de commerce et d'industrie assure la distribution pour le compte de la Région. Pour commander et sélectionner le site de retrait de son choix, il suffit de remplir le formulaire en ligne sur le site de la CCI de Bourgogne-Franche-Comté.

Lien : <https://www.bourgognefranche-comte.cci.fr/formulaire/commande-de-masques>

** Il s'agit de masques achetés par la Région, en tissu (double couche) lavables jusqu'à 30 fois, conditionnés par lot de 5 au prix de 7,15 € TTC le lot (TVA non récupérable), soit 1,43 € TTC l'unité*

Contacts presse :

CCI de Bourgogne-Franche-Comté

Michel Carodot – m.carodot@bfc.cci.fr – tél 06 84 95 93 92

Région Bourgogne-Franche-Comté

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr – tél 06 74 97 43 18

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr – tél 06 08 37 99 02